Travail sécuritaire NB

Le formulaire des entrepreneurs et des sous-traitants doit être rempli et retourné avant le **28 février 2012** aux :

Services des cotisations
Case postale 160
Saint John, NB E2L 3X9

Nom de l'employeur : _____ Numéro de l'employeur : _____
Numéro de l'activité : _____

Veuillez remplir la section suivante à l'égard de tous les contrats que vous avez octroyés à des personnes ou à des entreprises (excluant la TVH). Nous calculerons les salaires assurables en nous servant des formules suivantes **: ***

1. Main-d'œuvre – 100 % de la valeur du contrat. Aucune allocation n'est faite pour du matériel ou des outils de travail.
2. Services de conciergerie – 80 % de la valeur du contrat.
3. Main-d'œuvre et matériaux – 50 % de la valeur du contrat.
4. Services de messageries et de postes – 40 % de la valeur du contrat.
5. Équipement loué – 25 % de la valeur du contrat si on fournit de l'équipement avec le chauffeur tel des camions, des tracteurs, des bouteurs, des pelles rétrocaveuses et de l'équipement similaire. Ne pas dépasser le maximum annuel de 56 700 $ pour 2011 et 58 100 $ pour 2012 pour **chaque** travailleur / chauffeur.

Les entrepreneurs et les sous-traitants qui ne sont pas inscrits individuellement auprès de Travail sécuritaire NB sont considérés comme les employés de l'employeur. Le maître de l'ouvrage ne peut déduire d'un entrepreneur ou d'un sous-traitant que la portion de la cotisation qui s'applique aux contrats de « main-d'œuvre et matériaux », de « services de conciergerie », de « services de messageries et de postes » et d'« équipement loué ». **Les déductions pour les contrats de « main-d'œuvre seulement » sont interdites.**

Déclarer tous les travaux que vous avez octroyés à des personnes ou à des entreprises.

Appellation légale (en lettres moulées) Nom commercial (s'il y a lieu)	**Adresse**	**Nº de l'employeur**	**Genre de travail**	*** %**	**2011 Montant total réel**	**2012 Montant total prévu**

Ne pas additionner aux salaires cotisables de 2011 et 2012. Les Services des cotisations calculeront les salaires cotisables.

Travail sécuritaire NB

Nom de l'employeur : _____ Numéro de l'employeur : _____

Numéro de l'activité : _____

Déclarer tous les travaux que vous avez octroyés à des personnes ou à des entreprises.						
Appellation légale (en lettres moulées) Nom commercial (s'il y a lieu)	**Adresse**	**Nº de l'employeur**	**Genre de travail**	*** %**	**2011 Montant total réel**	**2012 Montant total prévu**

Ne pas additionner aux salaires cotisables de 2011 et 2012. Les Services des cotisations calculeront les salaires cotisables.